

DETEC  
Monsieur Albert Rösti  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral  
Berne

Courriel : [verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Berne, le 3 juillet 2023

## **Modification d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Consultation.**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous prononcer sur ces modifications d'ordonnance et c'est bien volontiers que nous vous faisons part de notre avis.

### **Ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire**

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, comprend le besoin de nouvelle réglementation, le droit de la responsabilité civile en matière nucléaire ne prévoyant aucune réglementation spécifique aux installations nucléaires en cours de désaffectation. Travail.Suisse accepte les propositions de modification qui sont l'abaissement de la couverture à 70 millions d'euros et l'exclusion du champ d'application de la LRCN et de la Convention de Paris en vertu de la décision sur l'exclusion en cas de désaffectation.

### **Révision de l'ordonnance sur l'énergie**

Travail.Suisse soutient la modification proposée prévoyant un délai en cas de vente d'électricité passant d'un gestionnaire de réseau de distribution (GRD) à un tiers et inversement. Cette modification renforce la sécurité juridique en matière de délai et facilite le changement d'acheteur d'électricité pour les personnes concernées, ce qui peut augmenter modestement l'attractivité des investissements dans le photovoltaïque.

### **Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables.**

Travail.Suisse soutient la modification prévue car elle incite à construire des installations plus grandes et à exploiter dans la mesure du possible toute la surface de la toiture qui s'y prête pour produire de l'électricité. Nous pouvons aussi accepter un examen spécifique pour les contributions d'investissement pour la force hydraulique en cas de soupçon de rendement excédentaire.

### **Ordonnance concernant les prescriptions de sécurité pour les installations de transport par conduites.**

Travail.Suisse soutient le nouvel article visant à protéger contre les cybermenaces.

En vous remerciant de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique

